



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 12 juillet 2022

#### DATE DE CONVOCATION

04 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **douze juillet** à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

#### Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA ([pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE](#)), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN ([pouvoir de M. Guy MORELLE](#)), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR ([pouvoir de M. Dominique CHOPPIN](#)), M. Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE ([pouvoir de Mme Christine NIRLO](#)), Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE ([pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY](#)), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON ([pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON](#)), M. Paul MURANO ([pouvoir de Mme Zineb HEMAIRIA](#)), M. Martial PARIZOT, Mme Monique PINGET, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU ([pouvoir de Mme Maïté COUBAT](#)).

#### Étaient excusés :

M. Gilles BRACHOTTE ([pouvoir à M. Patrice ESPINOSA](#)) Mme. Zineb HEMAIRIA ([pouvoir à M. Paul MURANO](#)), M. Guy MORELLE ([pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN](#)), M. François BIGEARD ([suppléé par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN ([pouvoir à M. Jean-Luc AUCLAIR](#)), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON ([pouvoir à M. Martial MATHIRON](#)), Mme Rolande Andrée CHRETIEN ([suppléante de M. Bernard NAVILLON](#)), Mme Maïté COUBAT ([pouvoir à M. Claude VERDREAU](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([suppléé par Mme Laurence SCHERRER](#)), Mme Maryline GRANDIOWSKY ([pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE](#)), M. Bernard NAVILLON ([suppléé par Mme Rolande Andrée CHRETIEN](#)), Mme Christine NIRLO ([pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE](#)), Mme Stéphanie PEPIN ([suppléante de M. Emmanuel PONTILLO](#)), M. Emmanuel PONTILLO ([suppléé par Mme Stéphanie PEPIN](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent DANCOURT, 4<sup>ème</sup> Vice-président délégué aux l'Aménagement du Territoire, à la Mobilité, aux transports et à la Transition énergétique.

12/07/2022/11

NOMBRE DES	
MEMBRES	
EN EXERCICE : 36	
PRÉSENTS : 22	
VOTANTS : 30	

**Objet : Groupement de commandes avec la Communauté de communes Norge et Tille pour la désignation d'un cabinet d'étude en vue de l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié**

**Vu**, le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et L2113-7,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2131-1 et suivants,

**Considérant** que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et la Communauté de Communes Norge et Tille, dans le cadre de la Charte de Coopération signée le 24 mars 2022 ont décidé en tant qu' « Autorités Organisatrices de Mobilités », de candidater, conjointement, à l'Appel à Manifestation d'Intérêt TErritoires de Nouvelles MObilités Durables (TENMOD).

Cette candidature commune porte sur l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié mutualisé à l'échelle des deux territoires et permettra, si le projet est retenu, de bénéficier d'un appui technique et financier en subventionnant le recours à un cabinet d'études pour aider à l'élaboration dudit Plan de Mobilité Simplifié.

Pour rappel, un Plan de Mobilité Simplifié est un document, à l'instar du Plan Climat Air Énergie Territorial pour les domaines éponymes, de planification sur le thème de la mobilité.

Il doit permettre, après réalisation d'un diagnostic, la concrétisation d'actions en matière de mobilité.

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

Pour cela, il s'avère nécessaire de recourir à un cabinet d'études qui sera désigné conjointement par les deux Établissements Publics à Coopération Intercommunale (EPCI).

Afin que le financement de cette mission puisse être partagée par les deux EPCI, il est proposé de créer un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Norge et Tille. Le financement sera porté à hauteur de 50% par chacune des collectivités.

Monsieur le Président propose de faire porter la coordination du groupement de commandes à la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise qui mènera à bien la procédure jusqu'à la signature du marché.

**Considérant** le projet de convention du groupement de commandes, joint en annexe,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes avec la Communauté de Communes Norge et Tille en vue de la désignation d'un cabinet d'études chargé de l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié,
- **APPROUVE** la proposition dudit groupement de commandes par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document ci-rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Envoyé en préfecture le 18/07/2022

Reçu en préfecture le 18/07/2022

Affiché le



ID : 021-20000925-20220712-22\_01\_27\_11A-DE

Fait à GENLIS, le 13 juillet 2022

**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER

**AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)